

Demande de subvention pour la réalisation des études indicatives  
en cas de fermeture définitive d'une station-service  
Attestation des coûts effectués par l'expert agréé

Je soussigné (*nom, prénom*) ..... expert agréé,

établi (*adresse*) .....

certifie avoir effectué au bénéfice de, Madame, Monsieur (*nom et prénom du bénéficiaire*)

.....

domicilié(e) (*adresse du bénéficiaire*) .....

des travaux d'expertise rentrant dans le cadre de l'étude indicative prévue par les articles 681bis/63, 64 et 74 du Règlement général pour la protection du travail approuvé par les arrêtés du Régent du 11 février 1946 et du 27 septembre 1947 tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 mars 1999, pour un montant de ..... euros.

Réalisé à (*commune*) .....

le (*date*) .....

Signature

Document à adresser à la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement,  
Office wallon des déchets  
Avenue du Prince de Liège 15, à 5100 NAMUR.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 janvier 2005 relatif à l'octroi de subventions pour la réalisation des études indicatives en cas de fermeture définitive d'une station-service.

Namur, le 20 janvier 2005.

Le Ministre Président,  
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,  
B. LUTGEN